**Cross Country.** — Le départ du Cross Country de dimanche prochain aura lieu, à 9 heures précises du matin, à la piste du parc de Barbieux et l'arrivée se fera vers dix heures au plus tard à Sailly, dans l'avenue de la ferme de Neuville, en face de l'estaminet du *Lapin blanc*, sur la route de Lannoy à Willem.

**Foire aux plaisirs.** — On nous prie de publier la convocation suivante :

« *Foire aux plaisirs.* — Eden-Concert en face le Beffroi. — Messieurs les chanteurs, gymnastes, monologuistes et musiciens de l'orchestre sont priés d'assister, *sans aucune faute*, à la répétition générale qui aura lieu ramedi soir, 23 courant, à 8 h. 1/2 très précises, dans le jardin de M. G. Catteau.

» N.-B. — Toute personne n'ayant un emploi quelconque à l'Eden, ne peut assister à cette répétition. »

**Un accident à l'Allumette.** — Un couvreur, J.-B. Droulez, travaillait, jeudi soir, à réparer la toiture d'une maison du hameau de l'Allumette, quand une voiture à bras, conduite par un forgeron, Henri Popelier, vint heurter l'échelle sur laquelle se trouvait l'ouvrier.

L'échelle glissa et le malheureux couvreur tomba sur le sol, d'une hauteur de six mètres.

Le blessé reçut aussitôt les soins du docteur Morival, de Croix, qui constata une fracture de la jambe droite et une fracture du crâne.

Droulez a été admis l'hôpital.

**Ces gamins !...** — Des gamins ont démonté et enlevé une trentaine des becs de gaz du kiosque de la place Chevreul.

**Chronique colombophile.** — *Fédération colombophile roubaisienne.* — Voici le résultat du concours de Chantilly, 17 juin, donné au siège des *Visiteurs du Globe*. 1038 pigeons lâchés à 6 heures, par L. Leman, convoyeur, beau temps variable : 20 prix d'honneur. 403 poules à 0 fr. 25, 101 à 0,50, 358 à 1 fr., 558 à 2 fr., 240 à 3 fr., 20 à 5 fr.

1er prix : J. Stoffin, Colombe d'or, à 9 h. 27 m. 50 s; 2e, Stoffin ; 3e, Vandebrugère ; 4e, Hazebrouck ; 5e, Declercq ; 6e Ghesquière.

7e prix, H. Lampe; 8e, Dhont; 9e, Vissaur; 10e, Hazebrouck; 11e, Dhal; 12e, Roy; 13e, Watteau; 14e, Hazebrouck; 15e, Stinacker; 16e, Delannoy; 17e, Guilmain; 18e, Godefroi, 19e, Clarhout; 20e, Machu; 21e, Mulliez; 22e, Weerts; 23e, Lasalle; 24e, Desrousseaux; 25e, Ducatteau; 26e, Dekens; 27e, Dancette; 28e, Dhal; 29e, Verbaurhell; 30e, P. Legrand; 31e, Choquereau; 32e, Losfeld; 33e, Favorel.

34e prix, Catel; 35e, L. Lecomte; 36e, Quiévron; 37e, Barton; 38e, Lison; 39e, Moulard; 40e, Parent; 41e, Draux; 42e, Grinoyau; 43e, Stoffin; 44e, Foret; 45e, Merckx; 46e, Leroy; 47e, Lefebvre; 48e, Dérègnaucourt; 49e, G. Browayes; 50e, Stoffin; 51e, Debarbieux; 52e, Draux; 53e, A. Mathon; 54e, Ghuesquière; 55e, Debarbieux; 56e, Vamors; 57e, Duquenne; 58e, Deheuvels; 59e, Vandebruger; 60e, D. Dhalluin; 61e, Leclercq; 62e, Fontaine; 63e, H. Catel.

64e prix, Pappe; 65e, Verbaurhède; 66e, Duret; 67e, Loucheur; 68e, Duhamel; 69e, Draux; 70e, Sténacker; 71e, Six; 72e, F. Mathon; 73e, Rabot; 74e, Leclercq; 75e, Vandebruger; 76e, D'Hasge ; 77e, Dupont ; 78e, Mahieu; 79e, Verbauvhède ; 80e, Foulon ; 81e, Deveust; 82e, Weerts; 83e, Debacker; 84e, D. Dhalluin ; 85e, H. Cattel; 86e, Cattel, à 9 h. 43 m. 30 s.

Vitesse acquise par le premier pigeon, à la minute, 828m68 c.; dernier pigeon, 765m24 c.

Montre à M. Stoffin, de la Colombe d'Or.

1re poule unique par 100, MM. Stoffin, 2e, Stoffin, 3e, Ghesquière, de l'Union et Force; 4e, Lampe, du Saint-Henri; 5e, Visseur, de la Petite Hirondelle.

Aujourd'hui vendredi, mise en panier pour le concours de Vendôme, (347 kilomètres), donné au siège des Intrépides, chez M. Guilmin, à la Broche de Bois, près de l'Hermitage, rue de Beaumont, Roubaix. 200 fr. en 20 prix d'honneur. Mise, 2 fr. 50 par pigeon, dont 1 fr. pour tous frais. Vitesse propre avec distance invariables par 300 mètres, dans un parallélogramme de 16 kilomètres sur 10. Règlement des montres proportionné, etc.

Poules uniques, montres, poules à 1, 2, 3, 5, 10, et 20 fr. etc.

Demain samedi 23 juin, de 3 à 6 h. 1/2, inscription des pigeons pour St-Just. 125 fr. prix d'honneur. Premier entrainement au grand concours national du 14 juillet prochain, donné au siège du *Pigeon Ravier* chez M. A. Loucheur rue d'Isly, derrière St-Sépulcre, à l'Epeule. Voir différents avantages à l'affiche générale pour 1888.

Afin d'éviter la précipitation dans l'apposition des empreintes et l'encombrement, MM. les amateurs sont priés de faire marquer de bonne heure.

**Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix.** — Cours de travaux pratiques de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, cour de l'Hôtel des pompiers. — Tous les dimanches à 10 h. du matin. Maître rentreur. M. Delplanque.

### RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La commission de la société des *Anciens légionnaires* porte à la connaissance de ses membres, qu'une réunion aura lieu le dimanche 24 courant, au siège social, chez M. Henri Simons, rue de l'Epeule, 198.


**LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS**

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.


**FILS DE BELGES.** — Vient de paraître : la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

## TOURCOING

**Marcq-en-Barœul.** — *Attaque nocturne.* — L'avant-dernière nuit, un peintre nommé Dewaere s'en retournait paisiblement chez lui à La Madeleine lorsqu'il fut assailli par trois individus qui lui sautèrent au cou en le forçant de leur remettre son porte-monnaie. Notre malheureux peintre avait obéi et l'un des agresseurs s'en emparait quand survint un nommé C... A son approche, ceux-ci s'enfuirent en emportant le parapluie de Dewaere d'une valeur de 16 francs.

On recherche activement les auteurs de cette lâche agression qui doivent habiter Marcq-en-Barœul.

## LILLE

**Bruits de grève.** — Un de nos confrères annonce qu'une grève se serait déclarée chez M. Geiger-Gisclon, fabricant de fuseaux et canettes, rue d'Arras, 72.

Ce renseignement est erroné, car sur 180 ouvriers qu'occupe M. Geiger, huit seulement ont abandonné leur travail ; ils ont été remplacés immédiatement.

**Le concours de géographie** avait attiré jeudi matin, au vieil hôtel du Maisniel, toute une aimable jeunesse. 150 jeunes gens et 60 jeunes filles, de toutes les écoles universitaires et libres. Les premiers occupaient le vaste hall du rez-de-chaussée, et les secondes les trois salons du premier étage. Les questions, tirées au sort à sept heures, ont été télégraphiées aussitôt à Roubaix et à Tourcoing, ou avait lieu, à la même heure, le concours des candidats de ces deux centres, au nombre de 120 environ.

Voici les questions qui ont été posées aux diverses sections de concurrents :

*Enseignement secondaire.* — Jeunes gens; 1re section : l'Alsace-Lorraine; 2e section : l'Italie physique et ses ressources. — Jeunes filles; 1re section : la houille et le fer en France; 2e section : département de la frontière allemande.

*Enseignement primaire supérieur.* — Jeunes gens et jeunes filles; 1re section : bassin dit Mississipi; 2e section : l'Auvergne.

*Enseignement primaire élémentaire.* — Jeunes gens et jeunes filles ; 1re section : fleuves et rivières de France; 2e section ; la Scandinavie.

Le concours, ouvert à huit heures du matin, a été clos à midi. L'ensemble des compositions et des cartes y jointes révèle un progrès très remarquable dans les connaissances et le goût de la jeune génération en matière de géographie.

Les résultats seront publiés dans le délai d'un mois. Présidaient : MM. Eeckman, Renouard, Jacquin, Merchier et Epinay, secrétaires de la Société ou membres du comité d'études.

## CONCERTS ET SPECTACLES

**Les concerts publics.** — Voici le programme des auditions musicales qui seront offertes au public, le dimanche 24 juin, de 5 à 7 heures du soir, au Jardin de Barbieux, et le jeudi 28 juin, de 8 h. 1/2 à 10 h. du soir, place Chevreul :

1re partie : *Fanfare de Beaurepaire*, 1. Allegro militaire, par Suzanne ; 2. *Jeanne de France*, ouverture, Boisson; 3. *Fleurette*, valse, G. Tillard.

2e partie : *L'Avenir.* — 1. *Voici l'Aurore*, Saintis; 2. Les *Enfants des Montagnes*, id.

3e partie : *Fanfare de Beaurepaire.* — 1. *L'Andalouse*, fantaisie, G. Tillard; 2. Mosaïque sur *Joseph*, Brepsant; 3. *L'Ouragan*, galop, G. Tillard.

## Tribunal correctionnel de Lille

*Audience du jeudi 21 juin*

Présidence de M. HEDDE

**La poule de M. Bocquillon.** — M. Bocquillon, fermier à Croix, avait une poule qui faisait l'ornement de sa basse-cour. Cette poule était une poule de race à laquelle son propriétaire tenait beaucoup. Certain jour la poule disparut. Qui donc avait pu la prendre ? Le fermier la trouva dans la possession d'un sieur J.-B. Carton qui passera deux dimanches au palais de justice sans mettre la poule au pot.

**Un abus de confiance à Roubaix.** — Un abus de confiance qui semblait avoir les caractères d'un compte commercial, a donné lieu à une condamnation à 25 fr.

**Vol à Tourcoing.** — Delepoulle et Juliette Vaneste ont dérobé au sieur Delbecque, marchand de chiffons, rue de la Haute-Voie, deux pains et une pièce de 2 fr. 20.

Le Tribunal les condamne, l'une à dix jours, l'autre à 6 jours de prison. M. C.

## CORRESPONDANCE

*Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.*

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» La ville de Roubaix est en ce moment, entourée de briquetteries, dont quelques unes sont tout-à-fait contre la ville, voir même en pleine ville.

» Ces briquetteries, vous devrez sur nos habitations et nos jardins des torrents de fumées empoisonnées, aussi malfaisantes pour la santé des habitants que pour les arbres et les plantes.

» Vous nous rendriez un véritable service en nous disant quels sont les *droits*, et aussi les *devoirs* des entrepreneurs qui exploitent ces briquetteries.

» Est-ce qu'une briqueterie autorisée légalement peut impunément causer des dégâts aux propriétés voisines sans que l'entrepreneur soit responsable ?

» Si l'entrepreneur est responsable, quels sont les moyens à prendre pour être indemnisé ?

» A quelle distance une briqueterie peut-elle occasionner des dégâts.

» Espérant que vous voudrez bien répondre à ces diverses questions qui intéressent la majeure partie des habitants, nous vous présentons, Monsieur le rédacteur, nos meilleures salutations,

» *Plusieurs abonnés.*»

Cette question de briqueterie nous semble d'intérêt général et mérite une étude spéciale que nous présenterons sous peu à nos lecteurs.

Nous répondrons aussitôt cependant aux trois questions posées par nos abonnés.

A la première :

*Est-ce qu'une briqueterie autorisée légalement peut impunément causer des dégâts aux propriétés voisines, sans que l'entrepreneur soit responsable.*

L'autorisation préfectorale n'autorise en aucune manière à causer des dommages aux voisins. Si un dommage existe, l'entrepreneur est tenu de le payer intégralement.

A la deuxième :

*Si l'entrepreneur est responsable, quels sont les moyens à prendre pour être indemnisé ?*

Les moyens à prendre sont :

1° Faire constater par experts, amiablement ou par voie d'huissier, avant l'allumage des feux que la végétation est en bon état.

2° Après l'extinction des feux, si un dommage est survenu, faire constater à nouveau, amiablement ou par justice (tribunal civil).

A la campagne, cela se passe toujours ainsi amiablement et les entrepreneurs savent parfaitement qu'ils doivent s'exécuter.

A la troisième question :

*A quelle distance une briqueterie peut-elle occasionner des dégâts ?*

Cela dépend *du temps* et de la *direction* du vent. C'est ainsi qu'une briqueterie causera rarement des dommages aux propriétés ou cultures qui se trouvent exposées aux fumées chassées par le vent du Nord, ou alors ces dommages seront à très courte distance, tandis que les vents du sud, du sud-est, du sud-ouest, occasionnant presque toujours des temps lourds, orageux, pluvieux et surtout des nuits avec brouillards, les dégâts peuvent s'étendre beaucoup plus loin.

Roubaix, 21 juin 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu, ce matin, dans votre petite édition, une lettre de M. Ch. Crépin, parlant d'une combinaison d'ascensions aérostatiques pour le 14 juillet prochain, combinaison de laquelle, M. J.-B. Glorieux et moi, ferions partie.

Je proteste de la façon la plus formelle contre l'usage qu'il fait de mon nom et j'affirme ne l'avoir pas autorisé à agir de cette façon, je me réserve du reste, de lui écrire pour lui demander une rectification à ce sujet.

En vous priant de bien vouloir insérer la présente, je vous présente, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations. HENRI BROWAEYS.

## NORD

**Le Cateau.** — Hier, vers 6 heures du soir, le sieur Bourgeois, cultivateur à Serain, traversait la voie ferrée pour prendre la route de Reumont avec un chariot attelé de 4 chevaux, au moment où le tramway arrivait de Cambrai.

*Monté sur le cheval de guide*, le *conducteur* ne vit ni entendit le train qui arrivait à toute vapeur. Voyant le danger imminent qu'il courait, un cantonnier qui travaillait sur la route prévint aussitôt Bourgeois par ses cris et se jeta résolument à la tête des chevaux qu'il essaya de faire reculer. Mais il n'était plus temps, le tramway arrivait. L'un des deux chevaux de devant fut littéralement éventré; l'autre eut une cuisse à moitié emportée; les deux autres furent renversés, mais sans recevoir aucune blessure grave. Le timon du chariot fut brisé et le trait cassé.

Quant à Bourgeois, qui avait eu juste le temps de sauter en bas de son cheval, il en fut heureusement quitte pour une éraflure au bras droit produite par l'avant de la machine du tramway.

**Genech.** — Un grand incendie s'est déclaré mardi dernier vers 6 heures du soir dans la maison de M. A. Rogia cultivateur et tisserand au hameau de la *Croix Blanche*. En un quart d'heure l'habitation tout entière était devenu la proie des flammes qui avaient rendu impossible le sauvetage.

Les pompiers de la localité qui sont arrivés sur les lieux du sinistre avec une promptitude remarquable ont dû se borner à préserver les maisons voisines. Les pertes sont évaluées à trois mille francs, couverts par la Compagnie la *France*.

Le feu s'était communiqué à la boiserie par une fissure de la cheminée.

*Assises du Nord.* — La chambre des mises en accusation vient de renvoyer de nouveaux crimes devant la cour d'assises : *4e affaire*, Jules-Joseph Demey, 22 ans, journalier à Estaires; vol qualifié. — *5e affaire*, Hyacinthe Vitrant, 50 ans, tisseur à Viesly; vol qualifié. — *6e affaire*, Théophile Carette, 26 ans, charretier à Roubaix; affaire de mœurs. — *7e affaire*, Marie-Joseph Dorchies, 25 ans, servante à Lille; infanticide. — *8e affaire*, Désiré-Joseph Lecœuche, 58 ans, conducteur de machines à Armentières, affaire de mœurs.

## PAS-DE-CALAIS

**Voyage ministériel.** — M. le ministre des travaux publics, ayant accepté les invitations que M. le préfet du Pas-de-Calais était chargé de lui présenter au nom des municipalités et des Chambres de commerce de Boulogne et de Calais, l'itinéraire de son voyage a été ainsi arrêté : Partant de Paris le samedi 5, M. le ministre se rendra directement à Boulogne, où il séjournera jusqu'au dimanche matin.

Il visitera le 8 les travaux du port de Calais et se rendra l'après-midi à Saint-Omer. L'inauguration de l'ascenseur d'Arques aura lieu à 5 heures. La ville de Saint-Omer a, de son côté, manifesté l'intention de le recevoir à l'issue du banquet d'Arques. Enfin, le lundi, il se rendra aux mines de Bruay, dont il visitera les installations supérieures, et, dans l'après-midi, à celles de Lens, où il descendra dans l'une des fosses. Il repartira directement de Lens sur Paris par l'express du soir.

## BELGIQUE

**Mouscron.** — *Condamnation de Vroment.* — Jeudi, le tribunal correctionnel de Courtrai a continué l'instruction des affaires relatives aux désordres de Mouscron. Il a condamné, le nommé Vroment à 15 jours de prison et à 26 f. d'amende pour avoir brisé un carreau ; à 3 mois de prison et 26 fr. d'amende pour coups à M. Louis Nuttin ; à 3 mois de prison et 26 fr. d'amende pour coups à M. Jules Jacquart; à 3 mois de prison et 26 fr. d'amende pour coups et insultes à M. Ferdinand Decoene.

Un mandat d'arrêt vient d'être lancé contre Vroment, qui a probablement passé la frontière.

**SPA.** — Quel est celui de nos lecteurs qui n'a point encore visité, ou qui n'a ouï parler de ce paradis terrestre, de cet Eden qu'on nomme Spa ?...

Lorsqu'on a pu se récréer à la vue des mille sites adorables et indescriptibles de ce séjour enchanteur, quand on a, à pleins poumons, humé l'air si pur de ce nid verdoyant et fleuri, on y veut revenir encore... toujours, et si l'on n'a pu contempler cette coquette cité, plantée au milieu des plus riants paysages, on veut aller savourer toutes ces bonnes et belles choses qui donnent le bonheur des yeux, le repos à l'âme et ce bien précieux inestimable au degré suprême : *la santé*.

Abritée par ses collines contre les âpres vents du Nord, Spa, s'est vue récemment placée en tête des villes les plus saines de l'Europe, en effet, alors que la statistique officielle établit que chaque année, Spa enregistre seulement 12 décès par 1,000 habitants, nous voyons ce chiffre monter dans un certain nombre de villes de l'Europe jusqu'à 46 par 1,000 habitants !

Cet argument est concluant, et, cette station privilégiée, ce Spa charmant, n'a-t-il pas, outre son climat exceptionnellement doux, des eaux magiques qui font chaque année des cures inespérées ?...

Ajoutez à cela, le *great attraction* d'un casino, fréquenté par une société d'élite, des salons nombreux de lecture, de conversation, de musique, de danse, de jeux, un établissement de bains sans égal, un cercle *admirablement administré*, des concerts délicieux, des fêtes de tous genres : des courses de taureaux, des combats de taureaux de Nimes et de Madrid, bals parés, travestis et masqués, les mêmes pour enfants, courses de chevaux et de vélocipèdes, tir aux pigeons, saison théâtrale, exposition de beaux-arts, illuminations, feux d'artifice, carrousels, courses à ânes, ascensions de ballons, fêtes de nuit au parc, cotillons, tombolas, diners en pique-nique, excursions dans les montagnes et les vallons ardennais et par dessus tout : *Grande bataille des fleurs, grand corso*, concours de voitures et d'attelages, grandes chasses à courre au cerf, au *rabbit*, etc... avec piqueurs et meutes; carrousel pour dames, fêtes des bruyères, défilé de chars masqués, 1,000 francs de prix aux plus beaux masques, couronnement d'une rosière et pendant la semaine du 15 au 23 septembre, *grand concours international de beauté*, offert au beau sexe, avec prix de *10,000* francs offert par le Cercle.

M. E. Dhainaut, directeur du Casino, dont la courtoisie égale l'initiative, rend à ses nombreux abonnés le séjour de *Spa*, éminemment agréable, on le voit par ce qui précède. Ne terminons pas cet article sans féliciter le conseil communal de Spa en la personne de son honorable bourgmestre, M. J. Lezaack, des résultats heureux qu'il obtient par sa gestion sage et éclairée des intérêts qui lui sont confiés. Il y a déjà du monde à *Spa* il y aura bientôt foule... 17311d

**Les voleurs dans les environs de Mouscron.** — Un nommé Vandenbulque, chargé d'un sac rempli de lapins, volés chez le sieur Leclercq, à Wattrelos, vient d'être arrêté à Herseaux.

— Des voleurs se sont introduits chez M. le curé d'Albecque, en ouvrant un chassis. Ils s'enfuyaient en emportant un secrétaire, quand ils furent dérangés dans leur besogne. Ils durent se résigner à abandonner le secrétaire au bout du jardin.

**Voyage royal.** — Le Roi, accompagné du comte d'Oultremont, est parti jeudi matin, à 8 h. 05 du pavillon royal de Laeken, se rendant à Ostende.

Le but du voyage de Sa Majesté était d'aller visiter et mettre à l'essai la nouvelle malle *la Princesse Henriette*, destinée au service d'Ostende à Douvres. Sa Majesté a quitté Ostende à midi, à bord du nouveau steamer.

Le roi compte passer deux ou trois jours à Hastings, puis il reviendra à Ostende, où la famille royale ira s'installer vers la fin de la semaine prochaine.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 21 juin.* — Théophile Ploegaert, rue Daubenton, cour Vanvinckenroye, 15. — Théophile Brulois, Hôtel-Dieu. — Julie Dutas, rue de la Paix, cour Guillaume Lefebvre, 14. — Alfred Hermain, rue Archimède, 97. — *Déclarations de décès du 21 juin.* — Sophie Dutilleux, 86 ans, ménagère, rue de Wasquehal, cour Leman, 10. — Sidonie Depraetere, 1 an, rue Rossini, cour Tiberghien, 18.

*HALLUIN.* — *Déclarations de naissances du 19 au 21 juin.* — Marthe Vandierdonck, rue des Ecoles. — Louise David, rue de Linselles. — Germaine Desessaux, rue du Forage — Charles Lepercq, rue Turbigo. — Louise Degroot, rue Centrale. — Marie Vanderaet, au Colbras. — Emile Vandendriesche, au Mont. — Paul Debusschere, rue Centrale. — *Mariages.* — Edmond Dannas, rue de Lille, et Angèle Desrumeaux, à Halluin. — Gustave Bauduin, à Halluin, et Marie Morquerke, à Halluin. — *Déclarations de décès du 18 au 21 juin.* — Ferdinand Doroy, 14 mois, rue de Lille. — Lucien Balcan, 2 mois, au Mont. — Ernest Volk, 15 jours, rue Sébastopol. — Céline Vanoteghem, 21 mois, rue Centrale. — Ildevaire Vaudemortelle, 3 mois, à la Pannerie. — Gustave Delestaire, 20 jours, au Trois Tablettes.

## Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 25 juin 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie BOUTON, épouse de M. Alfred VERDEBOUT, décédée à Roubaix, le 22 mai 1888, dans sa quarante-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 25 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Raymond-Désiré BALLINGHIEN, veuf de Dame Héloïse CARETTE, décédé à Roubaix, le 25 mai 1888, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

# VARIÉTÉS

## LA CUISINE AU XVIIIme SIÈCLE

Beaucoup de touristes ne quitteraient pas une ville avant d'avoir visité son marché. Ils prétendent qu'une promenade d'un quart d'heure dans ce milieu leur révèle le caractère et les mœurs des habitants aussi bien que la prospérité plus ou moins grande du pays. Il y avait déjà plusieurs marchés à Paris, au quatorzième siècle, et le voyageur qui eût voulu se rendre compte des ressources qu'offrait alors cette ville eût sans doute, pris pour but de son examen le marché aux poissons de mer; c'était, en effet, le plus difficile à approvisionner pour une cité située loin des côtes. Eh bien, savez-vous ce qu'il y eût trouvé en 1393, sous le règne désastreux de Charles VI, dit l'Insensé? Il eût pu choisir parmi les poissons suivants :

| | |
|---|---|
| Saumons. | Plies. |
| Turbots. | Carrelets. |
| Barbues. | Maquereaux. |
| Mulets. | Merlans. |
| Soles. | Aigrefins. |
| Limandes. | Esturgeons. |
| Vives. | Congres. |
| Anguilles. | Raies. |
| Sardines. | Morues. |
| Baleines (?). | Cabillauds. |
| Homards. | Merluches. |
| Langoustes. | Rougets. |
| Moules. | Etc., etc., etc. |

Et il existait déjà une recette au moins donnant la manière d'apprêter chacun de ces poissons.

Revenons au treizième siècle.

La ménagère, pour faire ses provisions de la journée, n'avait même pas à sortir de chez elle. Des marchands ambulants, le panier au bras, ou menant par la bride un coursier à longues oreilles, parcouraient la ville en tous sens, remplissant l'air de mélopées bien connues des bourgeoises et des servantes.

Elles pouvaient se procurer ainsi :

| | |
|---|---|
| Du pain, | Des champignons. |
| Du froment. | Des laitues. |
| Du gruau. | Des oignons. |
| De la farine. | Des poireaux. |
| Du lait. | Des vesces. |
| Du beurre, | Des radis, |
| Des œufs. | Du laurier. |
| Du miel qui tenait lieu de sucre. | De l'ail. |
| | Du persil. |
| De l'huile de noix. | Du cerfeuil. |
| Du vinaigre. | De la ciboulette. |
| Du verjus. | Des échalottes. |
| Du poivre. | Du pourpier. |
| De la viande fraiche. | Du cresson de fontaine. |
| De la viande salée. | Du cresson alénois. |
| Des oies et des oisons. | Des poires de caillaux. |
| Des pigeons. | Des poires de hâtiveau. |
| Des harengs frais et salés | Des poires de St Rieul. |
| Des vives. | Des poires d'angoisses. |
| Des merlans. | Des pommes de calville. |
| Des sardines. | Des cerises. |
| De la baleine. | Des prunelles. |
| Des geujons. | Des noisettes. |
| Des pois en cosse. | Des cornouilles. |
| De la purée de poix. | Des alises. |
| De la sauce à l'ail. | Des nèfles. |
| Des navets. | Des noix. |
| Des fèves. | Des cerneaux. |
| Des châtaignes qui venaient de Lombardie. | Des flans. |
| | Des tartes. |
| Des figues, qui venaient de Malte. | Des échaudés. |
| | Des oublies. |
| Des raisins secs, qui venaient de Damas. | Du fromage de Brie. |
| | Du fromage de Champagne. |
| Des patés. | |
| Des rissoles. | |

Cette énumération est évidemment fort incomplète, puisque je me borne à citer les produits que mentionne un poète du treizième siècle dans une pièce de vers intitulée : *les Crieries de Paris*. D'ailleurs, outre les marchands ambulants, de nombreuses boutiques offraient à tous les appétits les produits les plus variés.

La ménagère avait eu la visite de son charbonnier. Elle venait de recevoir son lait, et avait ouvert au porteur d'eau. Celui-ci était arrivé, maintenant en équilibre sur l'épaule gauche la *courge* encore usitée aujourd'hui, aux deux bouts de laquelle se balance un seau. Elle se rendait alors chez le *talemelier* ou boulanger. Là, suivant l'importance de son ménage, elle pouvait acheter soit un *doubleau* de deux deniers, soit une *denrée* de un denier, soit une *demie* d'une obole. L'unité type du pain était la *denrée* ou pain d'un denier, d'où l'on fait le *doubleau* de deux deniers et la *demie* d'un demi-denier ou obole.

Le prix de ces pains ne variait point; mais, sur l'avis des jurés, on diminuait ou l'on augmentait leur dimension, selon que le blé était plus ou moins cher. Les pauvres allaient le dimanche au marché Saint-Christophe sur le parvis Notre-Dame, où l'on mettait en vente les points défectueux, trop cuits, trop levés, trop compactes et trop petits, qui pendant la semaine avaient été saisis par les jurés chez les boulangers de la banlieue. Quant à ceux qui étaient confisqués pour les mêmes raisons chez les boulangers de Paris, on les distribuait aux pauvres.

Les personnes, fort nombreuses, qui faisaient elles-mêmes leur pain, achetaient du grain chez le *blatier*. S'il leur en fallait plus d'un setier, et si elles n'avaient pas grande confiance dans le marchand, elles appelaient un *mesureur*, fonctionnaire public nommé par la municipalité et assermenté. Moyennant un faible salaire, il intervenait, mesurait le grain, et se portait garant, vis-à-vis de son client, de la quantité fournie et du prix raisonnable que le marchand en demandait,

Le grain était ensuite porté chez un du meuniers établis sur le Grand-Pont. Ceux-ci n'exigeaient pas d'argent ; ils se payaient en nature, gardaient un boisseau pour chaque setier de blé moulu par eux. Toute maison bien montée avait son four, mais il ne servait encore qu'à cuire de la pâtisserie ; pour le pain, il fallait envoyer au four seigneurial. C'est que les Parisiens de cette époque n'étaient pas tous soumis à une même autorité. Les bourgs Saint-Germain, Sainte-Geneviève, Saint-Marcel, la Ville-l'Evêque, le Bourg-l'Abbé, etc., la Cité même, presque entièrement soumise à l'évêque, constituaient autant de principautés enclavées dans le territoire royal, et à bien des égards indépendantes du Roi.

Les personnes qui voulaient de la belle viande se dirigeaient vers notre place du Châtelet actuelle. Là, était installée la *Grande boucherie*, dont les étaux se transmettaient toujours dans la même famille, de mâle en mâle, comme la couronne de France. On y trouvait non seulement du bœuf, du veau, du mouton et du porc, mais aussi des mets faits de viande crue : saucisses, andouilles, boudins, etc.

Les jours de jeûnes ou d'abstinence, les boucheries restaient fermées. On se rejetait sur le poisson. Les arrivages de marée fraîche étaient déjà réguliers, grâce aux solides bidets que les *chasse-marée* chassaient devant eux depuis les ports de la Manche jusqu'à Paris.

La pêche dans la Seine et dans la Marne cessait au moment du frai, de la mi-avril à la mi-mai ; aussi le poisson d'eau douce abondait-il toujours sur le marché situé derrière le Grand-Châtelet. En outre, défense était faite de mettre en vente des brochets, barbeaux, anguilles, carpes ou tanches valant moins d'un denier ; on les jugeait trop petits, et le pêcheur qui les trouvait dans son filet devait les rejeter à l'eau. Il était défendu aussi de livrer aucun poisson avant qu'il eût été examiné par les jurés, avant aussi que Jacques, cuisinier du roi, et Jehan Porchier, cuisinier de la reine, fussent venus exercer leur droit de prise. Ce droit les autorisait à prélever pour la maison royale tout ce qui pouvait lui être nécessaire, et à le payer suivant l'estimation des jurés.

Si la bourgeoisie que nous avons laissée en quête de victuailles n'avait pu s'arranger ni avec la corporation des *poissonniers de mer* ni avec celle des *poissonniers d'eau douce*, il lui restait encore comme ressource les corporations de *pêcheurs*, et la mieux approvisionnée de toutes, celle des *pêcheurs de l'eau du roi*. Qu'était-ce que l'*eau du roi ?* J'ai dit que plusieurs seigneurs se partageaient le territoire de Paris. Il en était de même de la Seine. Par suite de donations successives consenties par les souverains, le cours du fleuve dans la traversée de Paris appartenait, par portions inégales, à l'évêque, au chapitre de Notre-Dame, à l'abbaye de Saint-Magloire et à celle de Saint-Germain des Prés. On appelait *eau du roi* la partie de la Seine et de la Marne que la couronne n'avait pas aliénée, la seule sur laquelle elle conservât des droits. Pour la Seine, l'eau du roi commençait à la pointe orientale de l'île Notre-Dame, et finissait à Villeneuve-Saint-Georges ; pour la Marne, elle allait jusqu'à Saint-Maur.

Notre ménagère poursuit sa marche. Les *pataiers* ou pâtissiers lui fournissent des pâtés de porc, de volaille et d'anguille, assaisonnés de poivre ; des tartes et des flans farcis de fromages mous et d'œufs frais. Elle trouve chez les *poulaillers* des volailles et toute sorte de gibier à plume et à poil. Si elle est pressée, et si, au risque d'avoir moins de choix et de payer un peu plus cher, elle veut faire presque toutes ses acquisitions au même endroit, elle se rendra chez les *regrattiers*, revendeurs universels qui sont approvisionnés par les habitants et les couvents de la banlieue. Là, on lui offrira du pain, du sel, des œufs, du fromage, des légumes, du poisson de mer, de la volaille et du gibier : des oignons, des aulx, et des échalottes ; des fruits, poires, pommes, raisin, dattes, figues ; des épices, cumin, poivre, réglisse, etc. Pour dernières denrées, je ne saurais trop l'engager à les prendre chez l'épicier, *apothicarius*, qui les reçoit directement. D'ailleurs, ses boites renferment, outre le gingembre, les clous de girofle, l'anis, le sucre et le fenouil, nombre de médicaments et de substances précieuses ; par exemple, du diaprun et de la gomme adragante qui rafraichissent, et l'ellébore qui facilite la digestion. Il lui restera à entrer chez le *vinaigrier* et chez le *moutardier* ; puis chez l'*huilier*, qui lui présentera des huiles d'olive, d'amandes, de noix, de chènevis et de pavot. Avec tout cela, elle n'a pas encore de gateaux pour le dessert ; mais les *gasteliers* sont là, ainsi que les *échaudeur*. Et puis, après le souper, si les enfants ont été sages, on fera monter l'*oublieur*, qui crie sa marchandise dans la rue. Sa corbeille, recouverte d'une serviette blanche, est remplie d'oublies, de gaufres et des rissoles. Il a un cornet et des dés ; on joue contre lui, et il ne gagne pas toujours.

Tout cela se passe un autre jour que le samedi, car ce jour-là point n'est besoin de courir de rue en rue. C'est grand marché aux halles centrales des Champeaux, derrière le cimetière des Innocents : les marchands ont fermé boutique, et sont venus y étaler leurs denrées. La plupart d'entre eux y ont, en lieu fixe, un étal ou un comptoir de six pieds de long ; d'autres, les iripiers, les savetiers, etc., font leur étalage par terre. On peut tout examiner à son aise, et comme la lumière est meilleure que dans les boutiques, on risque moins d'être trompé. Au reste, les prix sont les mêmes, bien que le marchand doive payer, pour la location de la place qu'il occupe, le droit dit le *hallage*, que perçoit au nom du roi le *hallier*, représentant du fisc.

Ce n'est toutefois pas aux halles qu'il faut aller chercher les boissons, dont je m'aperçois que je n'ai point encore parlé. Les *cervoisiers* vendent un bon breuvage. Il est fait avec de l'eau, de l'orge, du méteil et de la *dragée*, menus grains tels que vesces, lentilles et avoine ; en somme, c'est à peu près notre bière actuelle, moins le houblon. Les *taverniers* débitent du vin au détail ; mais si l'on veut une bonne futaille, on doit se rendre *à l'étape*, au port de la Grève, et la choisir sur le bateau qui l'a amenée. D'un côté est le *port de Bourgogne*, destiné aux vins venant de la Bourgogne ; de l'autre, le *port français*, où attendent les vins venus de l'Ile-de-France et de la Brie. Il y a là en permanence des *jaugeurs*, confrères des *mesureurs*, et prêts à vous rendre le même genre de service, à déterminer avec leur jauge la contenance exacte du tonneau qu'on vous propose.

Tout est prévu déjà pour rendre la vie facile. L'ouvrier qui n'est pas marié va prendre ses repas chez les taverniers, d'où descendent nos marchands de vin actuels. Le bourgeois qui a donné congé à sa servante, ou à qui arrivent subitement des hôtes, n'a pas lieu d'être inquiet. La boutique des *cuisiniers*, ancêtres de nos traiteurs, est bien garnie ; on y trouve une foule de mets tout préparés, des oies rôties, du bœuf, du mouton, du porc, du veau, de l'agneau, du chevreau, apprêtés de mille manières.

Je vous dis en passant que si cet honnête bourgeois veut remplacer sa servante, il n'aura qu'à s'adresser à l'un des deux bureaux de placement que tiennent les *commanderesses* ou *recommanderesses*. Je lui signale surtout celui que dirige la dame Ysabel, et qui a donné son nom à la rue où il est situé.

Il faut tant d'argent pour monter un